

## Conseil Municipal du 19 MARS 2010

### Comptes Administratifs 2009:

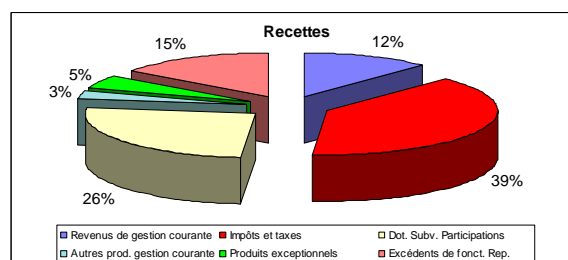
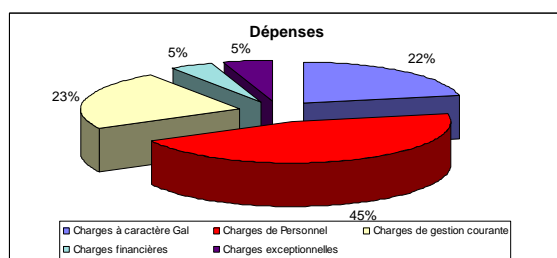
En ouvrant la séance, Monsieur le Maire précise qu'il a souhaité que les comptes administratifs de l'année 2009 soient votés avant les budgets 2010 pour faciliter les conditions de la réunion importante relative aux budgets, d'autant plus que les informations données par les services de l'Etat ont été retardés par la réforme de la taxe professionnelle.

Le Conseil Municipal examine chaque compte dans le détail. Les résultats globaux sont les suivants (les résultats du CCAS sont donnés à titre indicatif puisque ce budget n'est pas voté par le Conseil Municipal):

	Excédent	Différence	Résultat
BP Fonctionnement	627 411		
BP Investissement	290 975		918 386
Transports Exploitation	153 054		
Transports Investissement		- 780	152 274
CCAS Fonctionnement	17 335		
CCAS Investissement		- 3 805	13 580
ZAC Fonctionnement	0		
ZAC Investissement	5 040	0	5 040
Funéraire		- 3 046	

**TOTAL 1 089 280**

### Compte Administratif Communal



Une fois présentés les différents comptes administratifs, le maire sort de la salle et le premier adjoint préside la séance pour procéder aux quatre votes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les quatre comptes administratifs.

Ces excellents résultats sont le fruit des conseils de la trésorerie de L'Isle-en-Dodon, des dispositions prises par le Conseil Municipal et aussi des efforts consentis par l'ensemble du personnel de la Mairie pour préparer les dossiers, pour suivre les travaux, pour effectuer les achats, pour faire des économies journalières, globalement par la qualité du travail accompli et le souci d'économie. Ces efforts permettront à la commune de présenter un budget 2010 capable de répondre aux attentes de la population, tant du point de vue de la solidarité communale que de poursuivre un programme conséquent d'équipement et d'investissement.

## Travaux

- **Eglise:** l'architecte, monsieur Voinchet, en coordination avec la Mairie et les entreprises, considérant les conditions de réalisation des travaux, souhaite que dans la foulée de la restauration intérieure de la nef, les restaurations de la toiture du chevet et celle des décors intérieurs soient programmées dans les meilleurs délais. Les appels d'offre et avenants correspondants seront lancés en conséquence.

Un appel d'offres sera aussi publié pour la remise en état de l'orgue, prévue courant 2011.

Par ailleurs le Conseil Municipal accepte le devis de sonorisation dont le montant est de 2.700 €.

- **ZPPAUP:** il s'agit d'instituer une zone de protection susceptible d'être substituée au rayon de 500 m autour de l'église classée. Sur le conseil de l'architecte des bâtiments de France un bureau d'études sera choisi par appel d'offres. Son financement est assuré à 50% par l'état. Une commission de travail doit être constituée: le maire et 2 élus (Mme Caffin et M. Baurès; MM. Gineste et Monaco suppléants), 2 représentants de la DRAC, un de la DIREN, un de la DDEA, un historien local et un universitaire, un paysagiste d'état, les associations concernées par le patrimoine et l'architecte des bâtiments de France, qui pilote le dossier.

- **Village de vacances:** le Conseil Municipal sollicite l'aide de la DGE pour réaliser des travaux au village de vacances pour un montant total de 92.498 €/HT soit 117 803,60 €/TTC. Il s'agit des carrelages des pavillons, du remaniement des toitures, de divers équipements de pavillons et de l'aménagement des espaces extérieurs.

- **Alarme:** une alarme de protection sera installée au garage communal route de Toulouse, pour un montant de 2.749,60 €/TTC

- **Ralentisseurs:** pour des questions de sécurité quatre ralentisseurs seront installés en ville: rue Dodon, rue Sainte Croix, au carrefour de la RD 17<sup>E</sup> et du boulevard des Martyrs de Meilhan, au carrefour de la RD 6 et du boulevard des Martyrs de Meilhan. Coût estimé par le bureau d'études 101 109,84 €/TTC. Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police

## Questions diverses:

**Prêt balayeuse:** le Conseil Municipal accepte le prêt sans intérêt accordé par le département, 41 725 € remboursable en 5 ans, pour cet achat

**Agrément:** le Conseil Municipal sollicite auprès de la DDJS l'agrément des installations d'accueil (village de vacances) et des installations sportives. Cet agrément est notamment destiné à faciliter l'accueil de groupes,

**Baignade:** le Conseil Municipal décide l'embauche de trois maîtres nageurs par mois en juillet et août pour assurer la surveillance de la baignade au plan d'eau. Par suite de problèmes de vétusté et de sécurité, la piscine sera fermée dans l'attente d'un nouvel équipement.